



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

La Convention à votre porte: information et formation sur la jurisprudence et communication générale



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Ce texte est un extrait du Rapport annuel 2018 de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe.

Toute personne souhaitant reproduire et/ou traduire tout ou partie de ce document, sous forme de publication imprimée ou électronique, ou sous tout autre format, est priée de s'adresser à publishing@echr.coe.int pour connaître les modalités d'autorisation.

Ce document peut être cité en mentionnant la source comme suit : « Rapport annuel 2018 de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe ».

© Conseil de l'Europe – Cour européenne des droits de l'homme, 2019

Ce document peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.echr.coe.int (La Cour/Rapports annuels/Extraits du Rapport annuel 2018).

Pour toute nouvelle information relative aux publications, veuillez consulter le compte Twitter de la Cour : twitter.com/echrpublication.

La Convention à votre porte

Parmi les nouveautés notables en 2018 figure le lancement de l'interface HUDOC en géorgien.

Conformément aux conclusions des conférences d'Interlaken, d'Izmir, de Brighton, de Bruxelles et, en dernier lieu, de Copenhague, le programme de diffusion de la jurisprudence de la Cour a pour but de rendre plus accessibles et compréhensibles les principes et normes clés de la Convention au niveau national afin de donner plein essor au principe de subsidiarité qui sera inséré dans le Préambule de la Convention lors de l'entrée en vigueur du Protocole n° 15.

Dans le cadre de la présidence danoise du Comité des Ministres, le rôle de la communication dans l'amélioration de la compréhension de la mission et du travail de la Cour a de nouveau été reconnu. La Cour s'est dotée d'outils sur mesure conçus pour offrir à tous, du citoyen ordinaire au praticien chevronné des droits de l'homme, un accès facilité à ses principaux arrêts et décisions et à la Convention. Outre la technologie avancée et les outils de recherche sophistiqués de la base de données HUDOC, le visiteur trouvera sur le site Internet de la Cour une multitude de documents dont des informations générales à l'intention des requérants potentiels, des fiches thématiques et des fiches par pays, des résumés juridiques d'affaires compilés dans la note d'information sur la jurisprudence publiée tous les mois, des guides détaillés sur la jurisprudence qui couvrent un nombre croissant d'articles de la Convention et qui sont mis à jour périodiquement, l'aperçu de la jurisprudence de la Cour élaboré par la direction du jurisconsulte ainsi que des vidéos pédagogiques *COURTalks-disCOURS* sur des sujets tels que le terrorisme ou l'asile, sous-titrées en plusieurs langues non officielles, ou bien de courtes vidéos sur la manière de présenter correctement la requête devant la Cour, disponibles à ce jour en espagnol et en ukrainien, dont d'autres versions linguistiques sont en préparation.

4 La Convention à votre porte

Le site Internet de la Cour propose également (sous la rubrique [Jurisprudence/Analyse jurisprudentielle](#)) un document explicatif intitulé *Rechercher et comprendre la jurisprudence de la Cour*, mis à jour en novembre 2018 et disponible aujourd'hui dans les deux langues officielles et en espagnol (de nouvelles traductions dans plusieurs langues non officielles, dont celles des interfaces HUDOC, mais aussi l'ukrainien et l'italien, suivront bientôt), qui recense tous les documents existants et renferme une aide méthodologique permettant d'en optimiser l'utilisation.

Parmi les réalisations notables en 2018 figurent la publication de deux guides supplémentaires sur la jurisprudence, la consolidation d'un système d'actualisation régulière de tous les guides de la série qui avait commencé en 2017 et le lancement à Tbilissi de l'interface HUDOC en géorgien.

Le programme de diffusion de la jurisprudence de la Cour s'efforce de réunir les traductions du plus grand nombre possible d'arrêts et décisions importants dans des langues autres que les deux langues officielles de la Cour, le français et l'anglais, ainsi que des résumés juridiques et d'autres matériels élaborés par la Cour. Grâce aux divers projets de traduction et de diffusion de la jurisprudence qu'elle a soumis sur la base d'une approche thématique, la Cour a pu obtenir le soutien financier d'un certain nombre d'États au moyen de contributions volontaires par le biais de la Direction générale des programmes, ainsi que d'autres services du Conseil de l'Europe dans le cadre de leurs projets, et de beaucoup d'autres partenaires qui partagent la volonté de réaliser l'objectif de diffusion des standards conventionnels et de la jurisprudence de la Cour en vue d'une meilleure implémentation du principe de subsidiarité. L'année 2018 a ainsi vu une augmentation régulière du nombre d'affaires et de publications sur la jurisprudence proposées en d'autres langues que le français et l'anglais, amplement diffusés aussi bien sur le site Internet de la Cour que sur son compte Twitter multilingue ainsi qu'à travers les différents projets d'autres Directions générales du Conseil de l'Europe avec lesquelles la Cour a étroitement collaboré.

À la fin de 2017, le Bureau a décidé de mettre un terme à la parution de l'édition papier du *Recueil des arrêts et décisions* tout en poursuivant la sélection pour chaque trimestre d'affaires phares rendues par la Cour. Celles-ci sont maintenant clairement référencées comme telles à la fois dans HUDOC et dans une liste distincte affichée sur le site Internet de la Cour. Les affaires figurant dans cette catégorie continueront aussi d'être traduites dans l'autre langue officielle.

DIFFUSION DE LA JURISPRUDENCE DE LA COUR

Sélection des affaires importantes

Se conformant aux recommandations formulées à la suite de la conférence d'Interlaken, le Bureau de la Cour sélectionne les arrêts et décisions qui revêtent selon lui une importance particulière, par exemple parce qu'ils apportent une contribution significative au développement de la jurisprudence de la Cour, traitent d'une nouvelle problématique d'intérêt général ou entraînent une interprétation nouvelle ou une clarification de certains principes.

Pour consulter les affaires ainsi retenues, il faut soit se reporter aux listes trimestrielles et annuelles présentées par article, par requérant et par État (qui contiennent des hyperliens vers les affaires concernées et leurs résumés juridiques) publiées sur le site Internet de la Cour¹, soit sélectionner « Affaires phares » dans le filtre « Importance » sur la page HUDOC.

La collection officielle d'affaires sélectionnées du *Recueil des arrêts et décisions* de la Cour a pris fin avec la publication des volumes CEDH 2015 et d'un index annuel. Il est également possible de se procurer un index cumulatif récapitulant toutes les affaires publiées au *Recueil* depuis 1998 (début de la Cour unique) jusqu'à la fin de 2014 en édition papier auprès de Wolf Legal Publishers ou en format PDF sur le site Internet de la Cour.

La base de données jurisprudentielle HUDOC

Depuis la refonte de la base de données HUDOC en 2012, le greffe continue d'y apporter des améliorations (hudoc.echr.coe.int)². Parmi

NOUVEAU

[Interface HUDOC en géorgien](#)

[Guides sur la jurisprudence \(articles 2 et 18 de la Convention\)](#)

les nouveautés de 2018, on peut mentionner le nouveau lien vers les résumés juridiques dans l'affichage HTML des arrêts ou décisions, la nouvelle option consistant à copier un lien de HUDOC dans le presse-papier ainsi que le bandeau de notification des nouvelles fonctionnalités.

1. Sous la rubrique [Jurisprudence/Sélection d'affaires phares/Affaires phares/Plus d'informations](#). La liste de l'année en cours est actualisée tous les trois mois.

2. Foires aux questions, manuels et tutoriels vidéo concernant HUDOC sont disponibles en ligne sous la rubrique [Jurisprudence/Base de données HUDOC/Plus d'informations](#) en cliquant sur « Plus d'informations ».

La version géorgienne de l'interface HUDOC a été lancée en décembre 2018. Désormais cette interface existe en six langues (anglais, espagnol, français, géorgien, russe et turc). Il est également envisagé d'en élaborer en bulgare et en ukrainien. Le manuel d'utilisation HUDOC a été publié en anglais, en espagnol, en français et en turc, et il sera bientôt proposé dans d'autres langues.

Le greffe continue d'étudier la possibilité technique de mettre en place une option de filtrage des résultats à partir de concepts factuels via une extraction automatisée (recherches thématiques). Les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances pour le moment, mais les recherches se poursuivent.

Le nombre de consultations de HUDOC a diminué d'environ 2,5 % en 2018 (3 955 016 visites contre 4 058 196 en 2017).

Programme de traduction de la jurisprudence

Le greffe a poursuivi ses efforts visant à rendre plus accessibles et compréhensibles les principes et normes clés de la Convention dans les États membres où ni l'une ni l'autre des langues officielles de la Cour n'est suffisamment bien comprise. Le programme de traduction constitue un catalyseur important pour la création d'un réseau de partenaires assurant la traduction d'affaires et de publications dans les langues non officielles.

Le greffe invite en permanence les États, les centres de formation judiciaire, les associations de professionnels du droit, les ONG et autres partenaires à lui communiquer, aux fins d'une intégration dans HUDOC, toute traduction de jurisprudence dont ils détiennent les droits. Le greffe a par ailleurs lancé différents projets de traduction et de diffusion de la jurisprudence, financés au moyen de contributions volontaires des États membres et, dans certains cas, de l'Union européenne, qui permettront d'augmenter notablement le nombre de documents existants en arménien, en ukrainien et en arabe. Il y a lieu de noter que la [déclaration de Bruxelles](#) de 2015 appelle les États parties à favoriser l'accès à la jurisprudence de la Cour en traduisant ou en résumant les arrêts importants, selon que de besoin, et qu'une meilleure connaissance de la Convention est cruciale pour la pleine efficacité du principe de subsidiarité. Le greffe renvoie sur le site Internet de la Cour aux sites de tiers proposant des tra-

26 400

traductions

31

langues

ductions de la jurisprudence de la Cour et est ouvert à toute suggestion visant à y ajouter d'autres sites³.

Grâce aux traductions, il est désormais possible de consulter plus de 26 400 textes en trente et une langues autres que l'anglais et le français dans la base de données HUDOC, qui est devenue la principale source pour les traductions de la jurisprudence de la Cour⁴. Le filtrage par langue dans HUDOC permet une recherche rapide parmi ces traductions, y compris en texte libre. Un nouveau filtrage par langue dans HUDOC permet de trouver facilement les résumés juridiques existants en langues non officielles. Ces traductions représentent aujourd'hui 17 % de tout le contenu de la base.

En plus de traduire certaines affaires, plusieurs États ainsi qu'un nombre important d'autres partenaires continuent d'apporter leur aide à la Cour en proposant de traduire des publications, des fiches thématiques, des résumés juridiques, des fiches par pays et d'autres documents analogues. Ainsi, par exemple, *l'Aperçu de la jurisprudence de la Cour* publié de 2015 à 2018 est en cours de traduction en ukrainien. Une trentaine de traductions de guides sur la jurisprudence ou de rapports de recherche ont été publiées en 2018⁵. Ces traductions sont toutes disponibles sur le site Internet de la Cour et diffusées via un compte Twitter spécial (voir « Site Internet et réseaux sociaux » ci-dessous).

Le 23 novembre 2017, un protocole d'accord portant sur la traduction en espagnol de certains arrêts, décisions et publications de la Cour et sur la diffusion de ces traductions avait été signé à Madrid avec une université espagnole. Cet accord, appelé à contribuer à la promotion générale des droits de l'homme en Europe et dans le monde hispanophone, a commencé à porter ses fruits. D'autres États dans lesquels sont parlées des langues non officielles ont été informés de cet accord, dont on peut espérer qu'il servira à l'avenir de modèle à de nouveaux partenariats de ce type.

Compte tenu de l'intérêt que suscite sa jurisprudence sur d'autres continents, la Cour collabore aussi avec d'autres secteurs du Conseil de

3. Pour plus d'informations, voir le site Internet ([Jurisprudence/Traductions de la jurisprudence de la Cour/Traductions existantes/Collections externes de traduction en ligne](#); voir en bas de page la liste des sites tiers).

4. Les traductions sont publiées avec une clause de réserve, car la ou les version(s) faisant foi d'un arrêt ou d'une décision ne peut(vent) être que dans l'une ou l'autre des langues officielles de la Cour, ou les deux.

5. Une quarantaine de traductions étaient en cours de réalisation à la fin de l'année 2018 (voir la liste complète en ligne à la rubrique [Jurisprudence/Analyse jurisprudentielle](#)). Les éditeurs et les personnes souhaitant traduire et/ou reproduire des documents de la Cour sont priés de s'adresser à publishing@echr.coe.int pour connaître les modalités d'autorisation et éviter d'entreprendre une traduction déjà en cours.

l'Europe pour accompagner, dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, les réformes engagées dans des pays partenaires du sud de la Méditerranée. Ainsi, le [Programme Sud II \(2015-2017\)](#)⁶ a contribué au financement de la traduction en arabe de certains arrêts et décisions importants, des résumés juridiques établis par la Cour ainsi que des fiches thématiques et des guides de jurisprudence dans divers domaines (comme la violence contre les femmes et la violence domestique, la traite des êtres humains et la non-discrimination) en coopération avec le programme HELP du Conseil de l'Europe. D'autres matières telles que les droits sociaux, la protection des données, les droits des enfants, la démocratie locale, l'asile et la migration ou l'interdiction des mauvais traitements ont été retenues dans le cadre de ce programme pour 2018 et 2019. Des traductions des documents pertinents sélectionnés seront réalisées en 2019. Les traductions en arabe et le montage des vidéos lancés par la Cour dans le cadre du projet *COURTalks-disCOURs* sur l'asile et le terrorisme sont également prévus.

AUTRES PUBLICATIONS ET OUTILS D'INFORMATION

Aperçu des affaires les plus significatives établi par le jurisconsulte

L'aperçu établi par le jurisconsulte apporte un éclairage précieux sur les arrêts et décisions les plus importants rendus par la Cour chaque année. Il souligne les aspects saillants des conclusions de la Cour et l'intérêt de ces conclusions pour l'évolution de sa jurisprudence. La version annuelle de cet aperçu peut être consultée dans le présent rapport annuel (« Aperçu de la jurisprudence ») et elle est disponible à la vente sous la forme d'une publication auprès de [Wolf Legal Publishers](#). La version annuelle et la version provisoire (publiée à la fin du premier semestre de chaque année) sont téléchargeables gratuitement sur le site web de la Cour, y compris en versions « reformatables » (EPUB et MOBI) pour les utilisateurs de tablettes, de smartphones et de liseuses.

Note d'information sur la jurisprudence

La note d'information sur la jurisprudence, publiée tous les mois depuis 1998, est un outil capital pour la diffusion de la jurisprudence de la Cour. Elle a évolué considérablement au fil des années et contient à présent,

6. Le programme est mis en œuvre par le Conseil de l'Europe principalement en Jordanie, au Maroc et en Tunisie, ainsi que dans d'autres pays du sud méditerranéen.

outre un récapitulatif mensuel de résumés juridiques portant sur des affaires intéressantes jugées par la Cour, des résumés d'affaires tranchées par d'autres juridictions européennes et internationales (communiqués par nos partenaires au sein de ces juridictions), une section « dernières nouvelles », une section « publications récentes » et un index cumulatif mensuel. En novembre 2018, la note d'information a fait peau neuve à l'occasion de son vingtième anniversaire, coïncidant avec celui de la Cour unique. Elle permet désormais un accès simplifié et plus rapide à la jurisprudence de la Cour en proposant, pour chaque résumé juridique, un lien supplémentaire vers le résumé juridique disponible dans la base de données HUDOC dans l'autre langue officielle, ainsi qu'un lien vers une version imprimable du résumé concerné.

Les notes d'information complètes et les index annuels sont disponibles sur le site Internet de la Cour ([Jurisprudence/Analyse jurisprudentielle/Note d'information sur la jurisprudence](#)). Quant aux résumés juridiques des arrêts et des décisions, ils sont publiés dans la base de données HUDOC le jour du prononcé de l'arrêt ou de la décision en question et sont rapidement traduits dans l'autre langue officielle, souvent simultanément à la publication dans la langue originale. Ils sont également twittés sur le compte ECHRPublication de la Cour. Des traductions dans des langues non officielles sont aussi disponibles dans certains cas.

Guides sur la jurisprudence et rapports de recherche

La Direction du juriconsulte, qui comprend la Division des publications et de l'information sur la jurisprudence et la Division de la recherche et de la bibliothèque, a publié de nouveaux guides sur la jurisprudence consacrés à l'article 2 (droit à la vie) et à l'article 18 (limitation de l'usage des restrictions aux droits), ainsi qu'un rapport de recherche sur la jurisprudence extraterritoriale (en anglais uniquement) concernant les articles 1 et 5 de la Convention. D'autres guides sont prévus pour 2019.

La Direction a régulièrement mis à jour les guides sur la jurisprudence. Quatorze guides couvrant les critères de recevabilité et des droits matériels garantis par la Convention ont été actualisés en 2018, à savoir le guide pratique sur la recevabilité, les guides sur l'article 1 (obligation de respecter les droits de l'homme), l'article 4 (interdiction de l'esclavage et du travail forcé), l'article 5 (droit à la liberté et à la sûreté), l'article 6 (droit à un procès équitable (volet civil)), l'article 6 (droit à un procès équitable (volet pénal)), l'article 7 (pas de peine sans loi), l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale), l'article 9 (droit à la liberté de

pensée, de conscience et de religion), l'article 15 (dérogation en cas d'état d'urgence), l'article 2 du Protocole n° 1 (droit à l'instruction), l'article 3 du Protocole n° 1 (droit à des élections libres), l'article 4 du Protocole n° 4 (interdiction des expulsions collectives d'étrangers) et l'article 4 du Protocole n° 7 (droit à ne pas être jugé ou puni deux fois).

La Direction a actualisé par ailleurs le guide méthodologique sur la façon d'utiliser au mieux la base de données HUDOC, les publications de la Cour, les fils RSS et les autres outils (*Rechercher et comprendre la jurisprudence de la Cour*).

Tous ces documents sont disponibles en ligne sous la rubrique [Jurisprudence/Analyse jurisprudentielle](#).

Manuels de droit européen

Des versions mises à jour du *Manuel de droit européen en matière de non-discrimination* et du *Manuel de droit européen en matière de protection des données* ont été publiées en 2018. D'autres manuels sont en préparation.

Les autres volumes de cette série portent sur les thèmes suivants : l'asile, les frontières et l'immigration, l'accès à la justice et les droits de l'enfant. Tous les manuels ainsi que leurs versions traduites sont disponibles en ligne sous la rubrique [Jurisprudence/Autres publications](#).

Vidéos de formation

Avec la coopération et le soutien du Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (programme HELP, www.coe.int/HELP) du Conseil de l'Europe, le site Internet de la Cour propose actuellement dans la série *COURTalks-disCOURs* trois vidéos consacrées respectivement aux critères de recevabilité, à l'asile et au terrorisme.

Les vidéos *COURTalks-disCOURs* fournissent au programme HELP, aux instituts de formation judiciaire et aux associations du barreau un outil pédagogique qui complète les autres outils déjà élaborés par la Cour et HELP. Toutes les vidéos ainsi que leurs transcriptions ont été publiées dans plus de dix langues ([Jurisprudence/Analyse jurisprudentielle/COURTalks-disCOURs](#)).

Par ailleurs, la Cour a réalisé une série de courtes vidéos en espagnol et en ukrainien afin de sensibiliser les requérants de ces deux États aux erreurs récurrentes commises lorsqu'ils remplissent le formulaire de requête. Elles sont accessibles à partir du site Internet

de la Cour ([Requérants/Autres langues](#)) ou de sa chaîne YouTube (<https://www.youtube.com/user/EuropeanCourt>). Par ailleurs, une présentation PowerPoint a été créée en roumain avec un contenu et un objectif similaires. Elle a été envoyée aux barreaux de la Roumanie et de la République de Moldova. D'autres versions linguistiques sont en préparation.

Fiches thématiques et fiches par pays

En plus des communiqués de presse sur les affaires et les activités de la Cour, le service de presse continue d'établir des fiches thématiques et des fiches par pays montrant un aperçu des affaires (pendantes ou tranchées) les plus intéressantes.

Plus de soixante fiches thématiques sont à l'heure actuelle disponibles, en anglais et en français, dont beaucoup ont été traduites en allemand, en espagnol, en grec, en italien, en polonais, en roumain, en russe et en turc avec l'aide notamment des gouvernements concernés et d'institutions nationales des droits de l'homme. Des traductions en arménien, en géorgien et en ukrainien seront mises en ligne prochainement. Ces fiches offrent au lecteur un aperçu rapide des affaires les plus pertinentes sur un sujet donné et sont régulièrement mises à jour pour suivre l'évolution de la jurisprudence.

Les fiches pays couvrent les quarante-sept États membres du Conseil de l'Europe. Régulièrement mises à jour, elles fournissent pour chaque État des informations générales et des statistiques ainsi que des résumés des affaires les plus importantes.

Les fiches thématiques et les fiches d'informations sont consultables et téléchargeables en ligne ([Presse/Services aux médias/Fiches thématiques](#) et [Presse/Services aux médias/Fiches par pays](#)).

FORMATION DES PROFESSIONNELS DU DROIT

Les juges et les membres du greffe ont continué de partager leurs connaissances lors de formations sur la jurisprudence organisées à la Cour et dans les États membres. Dans le cadre de l'organisation des sessions de formation, la Cour a maintenu sa collaboration de longue date avec le Conseil d'État, la Cour de Cassation et l'École nationale de la magistrature de la France. La coopération a été poursuivie avec la Cour Suprême de Moscou et la Représentation permanente de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe, et également avec l'administration judiciaire nationale suédoise et la Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe.

En partenariat avec le Réseau européen de formation judiciaire, la Cour a organisé des sessions de formation à l'intention de juges et procureurs de l'Union européenne.

En 2018, l'Unité des visites a organisé 50 sessions de formation d'une à trois journées pour des professionnels du droit venant de 19 des 47 États membres.

Une vingtaine de formations HUDOC a été donnée en 2018 à des juges et procureurs des États membres du Conseil de l'Europe. Cette année 2018 a été marquée entre autres par la formation des membres du réseau des cours supérieures néerlandaises, des juges de la Cour de cassation française, et des juges et procureurs du Réseau européen de formation juridique (European Judicial Training Network).

La Cour a continué à renforcer sa coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe et en particulier, dans les domaines de la formation et de la diffusion de la jurisprudence, avec le programme HELP, avec lequel elle recherche des moyens d'intensifier la diffusion de sa jurisprudence en participant au lancement de diverses sessions de formation organisées par HELP dans les institutions des États membres comme les associations du barreau, les conseils de la magistrature et les parquets. Elle met également à disposition des juristes assistants du greffe qui assurent des sessions de formation dans lesquelles leur expérience et leur connaissance de la Convention apportent une réelle valeur ajoutée très appréciée. Plusieurs juristes de la Cour ont reçu une formation spécifique en tant que formateurs du programme HELP et participent au programme HELP comme tuteurs de certains cours.

Enfin, le greffe a accru son engagement auprès des professionnels du droit en proposant des vidéoconférences sur mesure et des séances de questions-réponses aux barreaux et centres de formation judiciaire en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Ukraine. Notamment, une vidéoconférence, organisée en coopération avec l'école nationale de la magistrature d'Ukraine, a permis la participation de 877 juges, rassemblés dans les 60 tribunaux équipés de technologies appropriées (<http://nsj.gov.ua/ua/news/seminar-dlya-suddiv-v-on-layn-rejimi>).

COMMUNICATION

Site Internet et réseaux sociaux

L'élément central de la politique de la Cour en matière de communication est son site Internet (www.echr.coe.int), qui a été consulté 6 502 062 fois en 2018 (soit une baisse de 1,8 % par rapport à 2017). Le site Internet offre un large éventail d'informations sur tous les aspects des travaux

de la Cour, notamment les dernières nouvelles sur ses activités et les affaires; des renseignements sur sa composition, son organisation et sa procédure; les documents qu'elle publie et les matériaux essentiels relatifs à la Convention; des statistiques et d'autres rapports; ainsi que des informations destinées aux requérants potentiels et aux visiteurs.

Le compte Twitter multilingue (twitter.com/echrpublication) – qui met à disposition du public juridique en temps réel les résumés juridiques des arrêts et décisions le jour de leur publication, annonce les dernières nouveautés relatives aux publications et autres outils d'information sur la jurisprudence ainsi que leurs traductions dans les langues non officielles et informe des événements à caractère juridique importants pour la Cour, comme le lancement des nouvelles interfaces HUDOC – a totalisé plus de 15 700 abonnés à la fin de 2018. Ce compte, qui complète celui de l'Unité de la presse (twitter.com/ECHR_Press), vise à améliorer la compréhension de la jurisprudence de la Cour par la communication d'informations pertinentes aux professionnels du droit, aux fonctionnaires et aux ONG dans leur propre langue, afin de contribuer au renforcement du principe de subsidiarité.

Enfin, le site Internet de la Cour permet d'accéder aux pages Internet de la bibliothèque de la Cour qui, bien que spécialisée dans les droits de l'homme, propose aussi des ouvrages de droit comparé et de droit international public. Le catalogue en ligne de la bibliothèque, qui référence les documents secondaires sur les différents articles de la Convention et sur la jurisprudence de la Cour, a été consulté environ 297 100 fois en 2018.

Relations avec le public

Le film sur la Cour expliquant son fonctionnement, les enjeux auxquels elle doit faire face et démontrant l'étendue de son domaine d'activité à travers des exemples d'affaires, a été décliné dans de nouvelles langues. Il est actuellement disponible dans 34 versions linguistiques sur le compte [YouTube](#) de la Cour.

Deux nouvelles vidéos ont été réalisées afin de sensibiliser les requérants [espagnols](#) et [ukrainiens](#) aux erreurs les plus fréquemment commises dans ces deux pays lorsqu'ils remplissent le formulaire de requête. Elles identifient pour chacun de ces pays les erreurs récurrentes commises par les requérants, pouvant aboutir au rejet des requêtes en application de l'article 47 du règlement.

Les trente-six pages «[Requérants](#)» accessibles sur le site Internet dans les langues officielles des États membres du Conseil de l'Europe, ont été

régulièrement mises à jour et agrémentées de nouvelles traductions de matériels d'information. Elles ont notamment été mises à jour à la suite du lancement d'eComms, l'outil permettant aux représentants de requérants de communiquer électroniquement avec la Cour lorsqu'une requête a été communiquée au gouvernement défendeur et que des observations sont demandées. À cette occasion, les Relations publiques ont réalisé un [tutoriel eComms](#) expliquant le fonctionnement de l'interface eComms.

À la suite de l'entrée en vigueur du Protocole n° 16 le 1^{er} août 2018, la [Convention](#) a été mise à jour avec le texte de ce protocole dans trente-six langues. En outre, bien que seules les versions française et anglaise de la Convention fassent foi, des traductions de ce texte en islandais et en japonais ont été publiées par la Cour.

La série de documents lancée en 2017 en vue de sensibiliser le public à l'impact du système de la Convention dans les différents États membres a été complétée en 2018 par deux nouvelles publications, *La CEDH et la Croatie en faits et chiffres* ainsi que *La CEDH et la Finlande en faits et chiffres*, qui ont été réalisées à l'occasion de la présidence du Comité des Ministres par ces États. Ces études seront publiées pour l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe.

L'Aperçu 1959-2017 et *La CEDH en faits et chiffres 2017* ont fait l'objet de mises à jour de sorte à présenter de manière générale les statistiques de la Cour.

Visites

En 2018, l'Unité des visites a organisé 437 visites d'information pour 12 332 personnes qui ont une relation avec le monde juridique. Au total, elle a reçu environ 18 249 visiteurs.

18 249

visiteurs

437

visites d'information

50

sessions de formation

AFFAIRES PHARES

Liste arrêtée par le Bureau sur proposition du juriconsulte de la Cour

Les affaires sont présentées dans l'ordre alphabétique selon le nom de l'État défendeur. Sauf mention contraire, toutes les références renvoient à des arrêts de chambre. Les affaires de Grande Chambre, qu'elles aient donné lieu à une décision ou à un arrêt, sont signalées par la mention « [GC] ». Les décisions sont signalées par la mention « (déc.) ». Les arrêts de chambre non encore « définitifs » au sens de l'article 44 de la Convention sont signalés par la mention « (non définitif) ».

- ALLEMAGNE** *Ilmseher c. Allemagne* [GC], n^{os} 10211/12 et 27505/14, 4 décembre 2018
M.L. et W.W. c. Allemagne, n^{os} 60798/10 et 65599/10, 28 juin 2018
- AUTRICHE** *E.S. c. Autriche*, n^o 38450/12, 25 octobre 2018 (non définitif)
- BELGIQUE** *Beuze c. Belgique* [GC], n^o 71409/10, 9 novembre 2018
- BULGARIE** *Hadzhieva c. Bulgarie*, n^o 45285/12, 1^{er} février 2018
- CROATIE** *Radomilja et autres c. Croatie* [GC], n^{os} 37685/10 et 22768/12, 20 mars 2018
Zubac c. Croatie [GC], n^o 40160/12, 5 avril 2018
- DANEMARK** *S., V. et A. c. Danemark* [GC], n^{os} 35553/12 et 2 autres, 22 octobre 2018
- FRANCE** *Fédération nationale des associations et syndicats de sportifs (FNASS) et autres c. France*, n^{os} 48151/11 et 77769/13, 18 janvier 2018
Libert c. France, n^o 588/13, 22 février 2018
- GRÈCE** *Molla Sali c. Grèce* [GC], n^o 20452/14, 19 décembre 2018
- HONGRIE** *Könyv-Tár Kft et autres c. Hongrie*, n^o 21623/13, 16 octobre 2018 (non définitif)
Magyar Jeti Zrt c. Hongrie, n^o 11257/16, 4 décembre 2018 (non définitif)
- IRLANDE** *O'Sullivan McCarthy Mussel Development Ltd c. Irlande*, n^o 44460/16, 7 juin 2018
- ITALIE** *G.I.E.M. S.r.l. et autres c. Italie* [GC], n^{os} 1828/06 et 2 autres, 28 juin 2018
- POLOGNE** *Solska et Rybicka c. Pologne*, n^{os} 30491/17 et 31083/17, 20 septembre 2018
- PORTUGAL** *Correia de Matos c. Portugal* [GC], n^o 56402/12, 4 avril 2018
Ramos Nunes de Carvalho e Sá c. Portugal [GC], n^{os} 55391/13 et 2 autres, 6 novembre 2018

16 La Convention à votre porte

- ROYAUME-UNI** *Big Brother Watch et autres c. Royaume-Uni*, n^{os} 58170/13 et 2 autres, 13 septembre 2018 (non définitif)
Irlande c. Royaume-Uni, n^o 5310/71, 20 mars 2018
- RUSSIE** *Lozovyye c. Russie*, n^o 4587/09, 24 avril 2018
Murtazaliyeva c. Russie [GC], n^o 36658/05, 18 décembre 2018
Navalnyy c. Russie [GC], n^{os} 29580/12 et 4 autres, 15 novembre 2018
- SLOVÉNIE** *Lekič c. Slovénie* [GC], n^o 36480/07, 11 décembre 2018
Vizgirda c. Slovénie, n^o 59868/08, 28 août 2018
- SUISSE** *Mutu et Pechstein c. Suisse*, n^{os} 40575/10 et 67474/10, 2 octobre 2018
Naït-Liman c. Suisse [GC], n^o 51357/07, 15 mars 2018
- TURQUIE** *Şahin Alpay c. Turquie*, n^o 16538/17, 20 mars 2018
Selahattin Demirtaş c. Turquie (n^o 2), n^o 14305/17, 20 novembre 2018 (non définitif)
- UKRAINE** *Denisov c. Ukraine* [GC], n^o 76639/11, 25 septembre 2018